



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 231-18 C

Objet : *RD - Convention de participation financière entre AREA et Grand Chambéry pour la réalisation de deux aires de covoiturage*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 231-18 C

objet **RD - Convention de participation financière entre AREA et Grand Chambéry pour la réalisation de deux aires de covoiturage**

Xavier Dullin, président, en lien avec Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacement et Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la société AREA, sur demande de l'Etat, est maître d'ouvrage de l'opération de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve concernant le covoiturage ainsi libellée : « d'un engagement contractuel ferme du maître d'ouvrage (AREA) et des collectivités territoriales très directement concernées (communes, groupements de communes et Département) portant sur la localisation, le financement et les modalités de mise en œuvre des deux zones de covoiturage (Villarcher et le long de la VRU plus au sud). »

Fort de cette réserve, Grand Chambéry a immédiatement engagé des négociations avec AREA afin d'organiser une offre de covoiturage attractive et évolutive le long de la VRU. De plus, cette nécessité s'inscrit pleinement dans les orientations de « Territoire mobile » déployées par l'agglomération depuis 2014.

Suite aux négociations, plusieurs évolutions significatives sont à noter :

- l'offre de covoiturage triple passant de 70 places aujourd'hui (barrière de péage uniquement) à 200 places (barrière du péage, Villarcher, Cassine),
- AREA assume financièrement la totalité des aménagements contre la moitié initialement.

Ainsi, l'offre de covoiturage se structure de la manière suivante :

- au nord : au niveau du giratoire de Villarcher (aire à créer de 90 places),
- au centre : en aval de la barrière de péage (à recréer et d'une capacité de 50 places),
- au centre : à la sortie du futur quartier de la Cassine (aire à créer de 60 places),
- au sud : à travers l'aire gérée par le Département de la Savoie près de la zone économique des Massettes, sortie de Challes-les-Eaux (aire en cours d'agrandissement passant de 47 à 97 places).

		Aujourd'hui	Demain
<i>NORD</i>	Villarcher	0	90
<i>CENTRE</i>	Cassine	0	60
	Barrière péage	70	50
<i>SUD</i>	Challes-les-Eaux	47	97
TOTAL		117	297

Au total, ces sites, d'une capacité de 297 places, permettent de mailler le territoire, le long de la VRU, de manière cohérente et de couvrir les besoins identifiés dans l'immédiat. D'autres aires sont également disponibles sur le territoire (Sonnaz, La Ravoire et Cognin).

Il est à noter que l'offre du côté de Villarcher et de la Cassine est évolutive. Des agrandissements peuvent être réalisés selon la demande et sont prévus dans la convention jointe.

Enfin, la société AREA ne pouvant pas être maître d'ouvrage des parkings « Villarcher » et « Cassine » situés en dehors du domaine public autoroutier, Grand Chambéry sera maître d'ouvrage de ces travaux.

Il est proposé de signer une convention financière par laquelle AREA s'engage à financer 100 % du coût des travaux, les coûts de maîtrise d'œuvre étant pris en charge par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de création, aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de participation financière entre AREA et Grand Chambéry pour la réalisation de deux aires de covoiturage à Villarcher et la Cassine,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 231-18 C

Objet de l'acte : RD - Convention de participation financière entre AREA et Grand Chambéry pour la réalisation de deux aires de covoiturage

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : convention AREA;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21644H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21644H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019